

Compte Rendu de l'AG de la SHMESP du 13 novembre 2021 Sorbonne, amphithéâtre de Gestion
--

Réunion du comité

Excusés :

Frédéric Boutoulle, Franck Collard, Thomas Granier, Emmanuel Huertas, Pierre Monnet, Laurence Moulinier, Danièle Sansy, Andreas Sohn.

Présents :

En salle :

Christine Barralis, Geneviève Bühler-Thierry, Damien Coulon, Alexis Grélois, Isabelle Guyot-Bachy, Sylvie Joye, Elodie Lecuppre-Desjardin, Lucie Malbos, Federica Masè, Thierry Pécout, Warren Pezé, Emilie Rosenblieh, Jens Schneider, Claire Soussen, Sandrine Victor.

En distanciel :

Véronique Beaulande-Barraud, Vincent Corriol, Claude Denjean, Mathieu Eychenne, Emmanuel Grélois, Laurence Jean-Marie, Véronique Lamazou-Duplan, Charles de Miramon, Pascal Montaubin, Isabelle Ortega, Maaïke Van der Lugt.

Dominique Valérian accueille le comité et souligne son importance comme relais (dans les deux sens) du bureau avec les établissements, pour faire remonter les informations scientifiques (dont les soutenances de thèses et HDR, colloques, séminaires) ou institutionnelles, répondre aux enquêtes du bureau (dont celle sur les postes). Il est amené également à jouer un rôle de relais pour les Nocturnes de l'Histoire, par les liens qu'il peut avoir avec les institutions régionales comme les archives, musées ou rectorats.

Il rappelle que 2022 sera une année de renouvellement du bureau, et qu'il est important que le comité soit alors à jour (comme en 2019 l'élection du comité se fera le matin, et celle du bureau en début d'après-midi).

Demandes d'association :

Associés Permanents

Nom	Prénom	Parrain /marraine 1	Parrain/ marraine 2
Brisville	Olivier	Denis Menjot	Dominique Valérian
Colombani	Philippe	Michel Balard	Stéphane Péquignot
Davy	Gilduin	Véronique Gazeau	Frédérique Lachaud
Gouffran	Laure-Hélène	Armand Jamme	Emmanuel Bain
Perreaux	Nicolas	Paul Bertrand	Geneviève Bühler-Thierry
Pichot	Charlotte	Lucie Malbos	Martin Aurell
Rager	Cléo	Olivier Matteoni	Elodie Lecuppre-Desjardin

Schmit	Elisabeth	Émilie Rosenblieh	Olivier Matteoni
--------	-----------	-------------------	------------------

Associés temporaires

Nom	Prénom	Parrain /marraine 1	Parrain/ marraine 2
Audebrand	Justine	Geneviève Bühler- Thierry	Didier Panfili
Boyard	Maureen	Florian Mazel	Marie-Céline Isaïa
Darnaud	Olivier	Geneviève Bühler- Thierry	Florian Mazel
Fontaine-Gastan	Marie	Valérie Theis	Giulano Milani
Fresnel	Hugo	Alban Gautier	Pierre Bauduin
Gelly—Perbellini	Maxime	Marie Anne Polo de Beaulieu	Sylvie Joye
Genton	Louis	Pierre Chastang	Véronique Lamazou- Duplan
Goudjil	Romain	Jean Claude Cheynet	Béatrice Caseau
Lesouple	Albane	Martine Clouzot	Bruno Lemesle
Membourou Moimecheme	Clark Junior	Yves Coativy	Dominique Valérian
Minier	Solène	Elisabeth Crouzet-Pavan	Sylvain Parent
Nikitin	Kirill	Sylvie Joye	Sumi Shimahara
Parmentier	Jean-Louis	Pierre Bauduin	Lucie Malbos
Queney	Lucile	Didier Panfili	Florian Mazel
Spychala	Pauline	Nathalie Gorochov	Eric Limousin
Varitille	Florie	Olivier Mattéoni	Laurent Ripart
Villevieille	Sébastien	Annick Peters-Custot	Marie-Céline Isaïa

Les candidatures sont adoptées à l'unanimité.

D. Coulon précise au sujet de l'annuaire 2022, qu'un courrier sera envoyé aux membres du comité au cours du printemps, afin qu'ils actualisent les données concernant les Unités de Recherche (comme précédemment : avec adresse et numéro de téléphone de l'UR, adresse mail du directeur et mention des membres médiévistes, y compris ceux qui ne sont pas membres de la société) et les équipes enseignantes. Tous ces éléments seront bien sûr rappelés dans le courrier. Les réponses sont attendues pour début juillet 2022.

D. Valérian évoque la proposition du bureau de consulter et d'associer le Comité lors des prises de position publiques de la SHMESP, dans les situations non urgentes. Une rapide discussion s'engage, qui souligne l'intérêt de la proposition mais aussi la difficulté d'obtenir des retours relativement rapides.

Assemblée Générale

Excusés : Frédéric Boutouille, Caroline Chevalier-Royet, Nenad Fejic, Arnaud Fossier, Thomas Granier, Marie-Clotilde Hubert, Emmanuel Huertas, Pierre-Yves Laffont, Amandine Le Roux, Bruno Lemesle, Sandrine Lerou, Florian Mazel, Pierre Monnet, Elisabeth Mornet, Laurence Moulinier, Sylvain Parent, Véronique Rouchon Mouilleron, Danièle Sansy, Matthieu Scherman, Sumi Shimahara, Andreas Sohn.

Présents :

En salle :

Etienne Anheim, Michel Balard, Jean-Patrice Boudet, Christine Barralis, Catherine Breux-Delmas, Geneviève Bühner Thierry, Alexis Charansonnet, Pierre Chastang, Franck Collard, Damien Coulon, Fabien Delivré, Patrick Demouy, Antoine Franzini, Véronique Gazeau, Alexis Grémois, Isabelle Guyot-Bachy, Anne-Marie Helvétius, Ingrid Houssaye Michienzi, Philippe Jansen, Sylvie Joye, Thierry Kouamé, Emilie Kurdziel, Frédérique Lachaud, Régine Le Jan, Elodie Lecuppre-Desjardin, Enrique León, Elisabeth Lusset, Aude Mairey, Elisabeth Malamut, Lucie Malbos, Federica Masè, Annliese Nef, Thierry Pécout, Stéphane Péquignot, Annick Peters-Custot, Warren Pezè, Vincent Puech, François Rivière, Camille Rhoné-Quer, Emilie Rosenblieh, Philippe Sénac, Claire Soussen, Jens Schneider, Georges Sideris, Dominique Stutzmann, Valérie Theis, Emmanuelle Tixier du Mesnil, Emmanuelle Vagon, Dominique Valérian, Jennifer Vanz, Clément de Vasselot, Sandrine Victor.

En distanciel :

Denise Angers, Claire Angotti, Carole Avignon, Ghislain Bauray, Alexandra Beauchamp, Véronique Beaulande-Barraud, Julien Bellarbre, Paul Bertrand, Maité Billoré, François Bougard, Boris Bove, Cécile Bresc, Julien Briand, Marianne Brisville, Laurence Buchholzer, Cécile Caby, Damien Carraz, Nicolas Carrier, Martine Charageat, Marco Conti, Vincent Corriol, Hélène Débax, Noëlle Deflou-Leca, Esther Dehoux, Jean-Baptiste Delzant, Patrick Demouy, Claude Denjean, Antoine Destemberg, Thomas Deswarte, Isabelle Draelants, Mathieu Eychenne, Laurent Feller, Kouky Fianu, Sébastien Fray, Michèle Gaillard, Agnès Graceffa, Emmanuel Grémois, Rolf Große, Marlène Helias-Baron, Xavier Hélyary, Marie-Céline Isaïa, Laurence Jean-Marie, Clément Juarez, Jean-Philippe Juchs, Odile Kammerer, Véronique Lamazou-Duplan, Isabelle de Lamberti, Marielle Lamy, Laurence Leleu, Marjolaine Lèmeillat, Anne Lemonde, Corinne Leveux, Laetitia Loviconi, Carole Mabboux, Eliana Magnani, Tristan Martine, Isabelle Mathieu, Charles de Miramon, Pascal Montaubin, Isabelle Ortega, Mohamed Ouerfelli, Fabien Paquet, Hannelore Pepke, Cédric Quertier, Laurent Ripart, Jack Roskilly, Albane Schrimpf-Patey, Robin Seignobos, Michel Sot, Marc Suttor, Romain Telliez, Isabelle Theiller, Claire Tignolet, Maaike van der Lugt, René Verdier, Ludivine Voisin, Anne Wagner.

Dominique Valérian ouvre l'Assemblée générale en se réjouissant de son retour en présentiel, le mode hybride permettant en outre à un plus grand nombre de membres de participer, comme en témoigne la liste des présents, que ce soit dans l'amphi de Gestion de la Sorbonne ou par zoom.

Mémoire des médiévistes décédés.

Dominique Valérian ouvre l'Assemblée générale en évoquant le souvenir des collègues disparus au cours de l'année écoulée.

Anne-Marie Hayez était archiviste paléographe, ingénieur de recherche honoraire au CNRS, médaille de bronze du CNRS en 1988, et avait consacré une grande partie de sa carrière à l'analyse des *Lettres communes* d'Urbain V et de Grégoire XI, en collaboration avec l'École française de Rome, sous l'égide de l'IRHT.

Jean-Bernard Marquette était Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université Bordeaux-Montaigne et membre résidant de l'Académie nationale des Sciences, Belles Lettres et arts de Bordeaux. Il a été un des grands spécialistes de l'Aquitaine et à la Gascogne médiévale, à travers l'histoire de l'occupation du sol et du peuplement, les habitats fortifiés, les villes, la géographie historique et l'archéologie. Il a aussi dirigé la collection de l'*Atlas Historiques des villes de France* et fut très investi dans la vie associative ou aux côtés d'acteurs en charge de la valorisation du patrimoine.

Michel Balivet était professeur émérite d'histoire turque à l'Université Aix-Marseille, et spécialiste l'histoire seldjoukide et ottomane. Il avait publié de nombreuses sources et recherches consacrées, en particulier, aux groupes socio-religieux et à la thématique des échanges, des interactions sociales et culturelles entre les pouvoirs et populations de l'Anatolie et des régions voisines

Jean Marie Martin était directeur de recherche émérite au CNRS, et s'était affirmé comme un des plus importants spécialistes de l'Italie méridionale médiévale. On lui doit, en plus de sa thèse sur la Pouille du VI^e au XII^e siècle, de très nombreuses études et éditions de sources. Soucieux du collectif, il avait coordonné de nombreux programmes de recherches et aimait partager avec générosité son immense savoir avec ceux qui le croisaient, notamment dans la bibliothèque de l'École française de Rome dont il était devenu une figure familière.

Jean Richard, que nous avons à tort qualifié de doyen des historiens médiévistes français en oubliant notre collègue Gabriel Fournier né en 1920, était professeur émérite à l'Université de Bourgogne et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cet immense savant, à la production scientifique considérable, s'était affirmé comme historien de la Bourgogne médiévale, d'abord comme archiviste-adjoint aux Archives départementales de la Côte d'Or puis à l'Université et à l'Académie des sciences, arts et Belles lettres de Dijon. Il était aussi un historien des croisades et de l'Orient latin dont il était un spécialiste internationalement reconnu, et a été le premier président de la *Society for the Study of the Crusades and the Latin East*.

Pierre Guichard était professeur émérite d'histoire du Moyen Âge à l'université Lyon 2. Il a été un grand spécialiste de l'Islam médiéval, tout particulièrement d'al-Andalus dont il a profondément marqué l'historiographie, en France mais aussi en péninsule Ibérique, et des relations entre chrétiens et musulmans. Dans l'esprit du CIHAM, dont il fut directeur de 1994 à 2003, il était très attaché à la pluridisciplinarité, et notamment aux liens entre histoire et archéologie, et au comparatisme à l'échelle méditerranéenne, comme en témoignent ses nombreuses publications et les programmes de recherche qu'il a coordonnés.

Jean-Pierre Arrignon était professeur honoraire d'histoire médiévale à l'Université d'Artois. Il s'était imposé comme un spécialiste de Byzance, du monde slave médiéval et notamment de la Russie, y compris contemporaine. Il était également docteur *honoris causa* de l'université d'État de Iaroslavl.

Charles Vulliez était professeur émérite à l'Université de Reims. Il avait consacré ses recherches aux écoles de l'Orléanais puis à l'université d'Orléans du X^e au XIV^e siècle, et plus largement à l'histoire religieuse et intellectuelle du Moyen Âge. Il était aussi une figure familière de notre Société des médiévistes, fidèle jusqu'au bout à ses assemblées générales et à ses congrès.

Pierre Racine était professeur émérite à l'Université de Strasbourg. Depuis sa thèse sur Plaisance il s'était affirmé comme un spécialiste de l'histoire des villes d'Italie du Nord aux XII^e et XIII^e siècles et de leurs relations avec les empereurs germaniques, et il s'intéressait aussi plus largement à l'histoire de Byzance, de la Méditerranée et des relations entre Orient et Occident au Moyen Âge.

Jean-Claude Garcin était professeur honoraire à l'Université d'Aix-Marseille. Il a été, avec Pierre Guichard et Thierry Bianquis, un des grands maîtres de l'histoire de l'Islam médiéval, dans le sillage de Claude Cahen, et la « Nouvelle Clio » qu'il a dirigée sur le monde musulman médiéval reste aujourd'hui une référence. Spécialiste de l'Égypte et d'histoire urbaine depuis sa thèse sur Qûs, il avait élargi ses centres d'intérêt vers l'histoire sociale, intellectuelle et économique puis vers l'histoire littéraire, notamment à travers ses deux derniers ouvrages sur les *Mille et Une Nuits*.

Dominique Valérian invite les membres de l'Assemblée à observer une minute de silence en mémoire des collègues disparus.

Election des nouveaux membres du comité :

Camille Rhoné-Quer remplace Jean-Baptiste Delzant à Aix-Marseille Université

Annick Peters-Custot remplace John Tolan à l'Université de Nantes

Vote : unanimité

Présentation des nouveaux membres titulaires et des nouveaux membres associés

Nouveaux collègues élus ou promus en 2021 :

Maîtresses et maîtres de Conférences :

Mathilde Boudier - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Maxime Durocher - Sorbonne Université

Axelle Neyrinck - Université de Reims Champagne-Ardenne

Amicie Pélissier du Rausas - Université de La Rochelle

Olivia Puel - Université de Bourgogne – Dijon

Benoît Rouzeau - Université de Picardie Jules Vernes

Jennifer Vanz - Université Paris Est Créteil

Professeures et professeurs

Daniel Baloup - Université Jean Jaurès Toulouse

Damien Boquet - Aix Marseille Université

Boris Bove - Université de Rouen

Cécile Caby - Sorbonne Université

Magali Coumert - Université de Tours

Anna Caiozzo - Université d'Orléans

Laurent Vissière - Université d'Angers

Directeurs de Recherche CNRS

Vivien Prigent

Dominique Stutzmann

Chargée de recherche CNRS

Pauline Guéna

(Pour les nouveaux membres associés, voir compte-rendu de la réunion du Comité, *supra*)

Validation du CR de l'AG 2020

Vote : le cr de l'AG 2020 est validé à l'unanimité, moins une abstention et 7 ne prenant pas part au vote.

Préparation de l'annuaire 2022

Un courrier sera envoyé dans le courant de l'hiver prochain aux membres pour réactualiser les fiches individuelles (et vérifier les éventuelles erreurs), les réponses étant attendues dans le mois qui suivra. Les membres, à jour de leur cotisation, devront également préciser s'ils souhaitent recevoir un annuaire au format papier (à défaut l'annuaire en version pdf sera envoyé).

Rapport financier.

Stéphane Péquignot, trésorier, et Alexis Charansonnet, trésorier adjoint, présentent le bilan financier de la SHMESP

• **Bilan global :**

Dépenses	3731,18	Recettes	12560,82
Congrès	820,70	Cotisations, frais de port de l'annuaire	12437,92
Publications	200		
Annuaire	392,87		
Bureau	830,30	Intérêts bancaires	122,90
Rencontres de Blois	263,54		
Site internet	434,74		
Nuits de l'histoire	75,60		
MAIF	337,457		

Frais bancaires	375,86		
		Excédent :	8829,64

• **Soldes des comptes :**

	1 ^{er} janvier 2020	31 décembre 2020
Compte courant Caisse d'Épargne Île-de-France	2025,12	10913,43
Compte courant La Banque Postale Paris	7662,56	7486,99
Livret A Caisse d'Épargne Île-de-France	23599,19	23716,09

Après une année 2019 de déficit, dû notamment au coût du congrès de Francfort, le bilan de l'exercice 2020 est largement excédentaire. L'épidémie a notamment réduit de façon drastique les dépenses liées au congrès. Les frais bancaires ont en revanche augmenté, une situation à laquelle il sera porté remède en clôturant le compte de la Banque postale, devenu peu utile pour la Société.

Les comptes ont été examinés par deux commissaires aux comptes, Marie-Céline Isaïa et Sylvain Parent, qui les ont validés.

Vote de l'approbation des comptes et du quitus aux trésoriers : comptes approuvés et quitus accordé à l'unanimité.

Le prix des cotisations reste inchangé, soit :

• Sociétaires, membres associés : 25 euros

• Membres associés temporaires : 20 euros

Le montant des cotisations est voté à l'unanimité.

Stéphane Péquignot rappelle les modalités de paiement des cotisations et recommande toujours de favoriser les virements bancaires, un paiement en ligne étant à l'étude pour l'année prochaine. Les modalités concrètes sont rappelées ci-dessous, et sur le site de la SHMESP :

• Société des Historiens Médiévistes

• Banque : Caisse d'Épargne Île-de-France

• Agence Paris-Pernéty

•IBAN : FR76 1751 5900 0008 0019 9206 145

•BIC : CEPAFRPP751

•Indiquer impérativement vos noms, prénoms et l'année de cotisation concernée dans le message.

•Pour les virements hors zone euro, merci de prendre à votre charge les frais.

Informations en ligne : www.shmesp.fr; onglet « vie de la société », sous-onglet « cotisation ».

Claire Angotti intervient pour souligner les difficultés qui subsistent à l'**Université de Reims** concernant les postes en histoire médiévale, environ 350 hetd n'étant pas pourvues. Les L1 n'ont pas de TD en médiévale et la promotion de L3 de cette année n'a jamais eu de TD d'histoire médiévale dans son cursus de licence. Les départs en retraite et promotions de MCF dans d'autres établissements ne sont pas remplacés, et un poste de MCF promis a été transformé en support d'ATER pour un an seulement, alors que les recrutements des vacataires sont encouragés. [dans le tchat Claude Denjean écrit qu'à Perpignan, ils ont agi contre une politique qui privilégiait les vacataires] Le président de l'université, partisan de la modulation des services, a justifié la transformation du poste de MCF en support d'ATER par le fait que les enseignants d'histoire n'effectuaient pas la totalité de leur service d'enseignement. Or dans le laboratoire plusieurs enseignants-chercheurs ont bénéficié de délégations ou mises à disposition pour recherche (IUF, directions d'ANR, bourse Marie Curie, accueil à l'EfR, délégation CNRS), qui ne sont pas compensées par des postes, même provisoires, ce qui est paradoxal dans ces derniers cas qui mettent en valeur l'établissement.

Dominique Valérian rappelle les faibles possibilités d'intervention de la SHMESP auprès des présidents d'universités, même s'il avait proposé il y a 3 ans de signer un courrier de soutien, mais qui n'a finalement pas été proposé par les collègues rémois. L'enquête sur les postes, renouvelée cette année, doit cependant offrir des données à l'échelon national sur la déperdition des postes, constatée dans nombre d'établissements, et d'en tirer argument pour des prises de positions. Il souligne également que la multiplication des appels à projets, individuels ou collectifs, entraîne des décharges d'enseignement pour celles et ceux qui obtiennent des financements. Une discussion au niveau local est donc aussi souhaitable pour ne pas trop impacter les enseignements, même si bien sûr il n'est pas toujours possible de préjuger à l'avance de la réussite de ces projets, surtout pour les petites équipes.

Rapport sur le CNU.

Sylvie Joye présente le **bilan du CNU**, qu'elle a établi avec Emmanuel Huertas.

Elle évoque d'abord la question du contingent national des avancements accordés par le CNU (en nombre toujours infime par rapport à celui des demandes), qui ont été débattus lors de la session de mai 2021. Leur nombre était en baisse pour les PR : 5 possibilités de passer de la 2^e classe à la 1^{ère} classe (contre 7 en 2020), 5 de la 1^{ère} classe à la classe exceptionnelle (contre 6 en 2020), 2 du 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle au 2nd (contre 3 en 2020). Il y avait en revanche une très légère hausse pour les MCF : 12 possibilités de passer à la hors classe (contre 10 en 2020), et 4 passages possibles à l'échelon exceptionnel de la hors classe (contre 5 en 2020). La possibilité même que le CNU donne des avancements en dehors de ceux donnés localement dans les années à venir est remise en question par les réformes actuelles (et a priori dès l'année qui vient, ou en 2023, selon une "harmonisation" découlant d'un décret de 2019 supprimant le rôle en ce domaine des CAP (Commissions administratives paritaires), point sur

lequel la ministre doit encore se prononcer. La disparition des contingents nationaux d'avancement de grade a été annoncée par la ministre et vivement contestée par la CP CNU. Cette disparition mettrait fin aussi à une répartition par section, la répartition étant destinée à se faire selon les choix de l'établissement).

La section concernant les PEDR a été tenue début septembre 2021. Pour la PEDR, les quotas des notations sont: A 20%; B 30%; C 50%; D= irrecevable. Le nombre de propositions à la prime par le CNU dépend donc du nombre de dossiers déposés, et les notes finales (qui ne sont pas une moyenne des notes données en Production scientifique, Encadrement, Diffusion de la recherche et Responsabilités) reflètent la nécessité de parvenir à la répartition des dossiers dans les trois catégories, et non un jugement sur le dossier des collègues (dont la moitié se retrouve mécaniquement en C). 47 demandes de PEDR ont été déposées par des PR (contre 49 en 2020) et 45 par des MCF (contre 54 en 2020) (on rappelle que l'examen des demandes est séparé entre PR et MCF). Il y eut donc en 2021 : 9 dossiers classés A et 14 B en PR (pour 24 en C) et 9 classés A et 13 classés B en MCF (pour 23 classés C). Il s'agissait sans doute de la dernière session où le CNU examinait directement l'attribution de prime. La mise en place dès l'année en cours du RIPEC (Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs, qui remplace plus largement l'essentiel des primes et indemnités, avec des primes convertibles en CRCT ou CPP), dont l'examen principal et décisionnaire sera fait au niveau des instances locales, annonce la fin de la PEDR. Celle-ci ne sera maintenue que pour les cas où elle est automatiquement attribuée, notamment aux membres de l'IUF. Les primes individuelles pourront être demandées à trois titres différents : investissement pédagogique, activité scientifique ou tâches d'intérêt général (pour trois ans, et sans possibilité de demander la prime pour le même de ces trois motifs directement l'année qui suit les trois années de son versement).

La section 21 est restée sur la même position que précédemment sur le suivi de carrière et ne procède pas à l'examen des dossiers suivis de carrière, mais donne un avis général sur les dossiers (très rares) qui lui parviennent.

Sylvie Joye aborde ensuite la session de qualification 2021, qui s'est tenue au début du mois de février. Les mêmes principes ont présidé à l'examen des dossiers que pour l'année précédente dans l'examen des dossiers. La non-qualification est le résultat d'un examen collectif par la section, à la suite de deux rapports présentés par deux membres de la section. L'enseignement est l'un des critères pour obtenir la qualification, puisqu'il s'agit de qualifier à des fonctions d'enseignant-chercheur. À ce sujet, il est rappelé que la 21^e section demande que l'expérience d'enseignement soit détaillée dans le dossier afin de pouvoir l'apprécier (conférences ou séminaires ponctuels ne peuvent être considérés seuls comme une expérience d'enseignement. Sont entendues comme enseignement des leçons suivies, données dans un cadre institutionnel et comportant le suivi semestriel ou annuel d'étudiants/élèves).

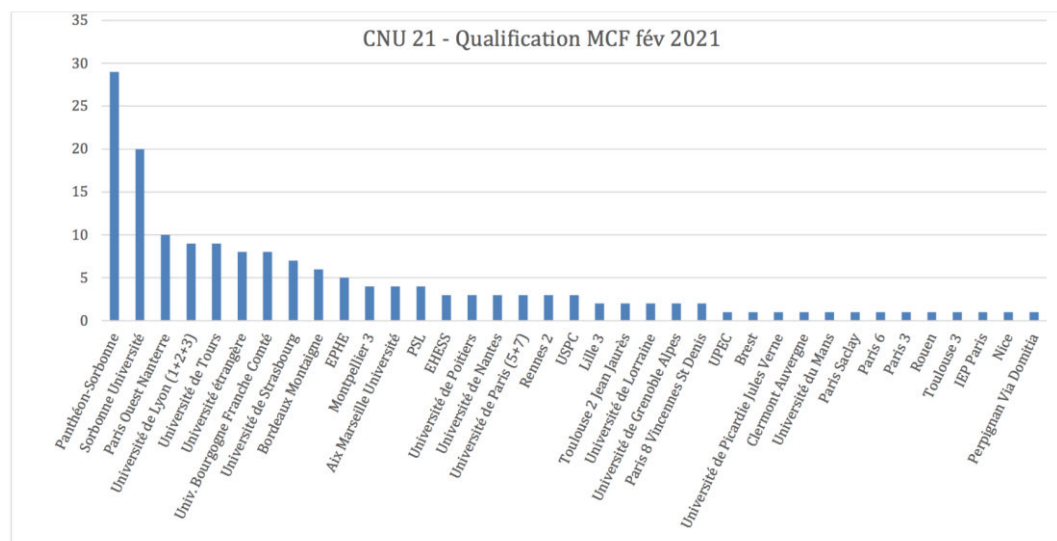
Le changement majeur a été l'application *in medias res* de la disparition de la qualification aux fonctions de professeur pour les maîtres de conférences titulaires ayant obtenu une HDR. L'accès aux dossiers, qui avaient déjà été déposés par les collègues qui avaient eu à les constituer, a été bloqué aux membres du CNU courant janvier sans information préalable en cours d'examen des dossiers. Restaient à débattre en session des dossiers des candidats qui n'étaient pas maîtres de conférences titulaires (en 2021 14 dossiers, essentiellement de candidats en poste dans des institutions étrangères, en poste temporaire, ou en poste au CNRS).

Le nombre de dossiers et l'analyse chiffrée concernant la qualification 2021 se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

Candidats MCF	Total	Dont requalifications*
Inscrits	237	57 (24% des inscrits)
Renoncements	10	0
Dossiers examinés	227	57
Dossiers « Hors section »	15	0
Dossiers relevant réellement de la section	212	57
Qualifiés	166	54
	Taux de réussite : 70% / inscrits 78% / dossiers relevant de la section	
Non qualifiés	46	3

* Les demandes de requalification sont réparties de la façon suivante : 1^{re} demande = 49 / 2^e demande = 2 / 3^e demande = 4 / 4^e demande = 2

MCF. Universités françaises de soutenance (164 dossiers examinés)



MCF. Ventilation des dossiers par période

Candidats MCF	Antiquité	Moyen Age	Autres (historiographie, etc.)	TOTAL
Dossiers relevant réellement de la section	107	99	6	212
Qualifiés	89 (83%)	73 (73%)	4	166
Non qualifiés	18	26	2	46

MCF. Spécialisation des candidats

A partir des dossiers relevant réellement de la section

Antiquité (107)	Moyen Age (99)
Egyptologie/Proto/Assyrie : 43 Histoire grecque : 21 Histoire romaine : 43	Islam : 25 Byzance, Monde orthodoxe : 6 Haut Moyen Âge occidental : 9 Moyen Âge central occidental : 30 Bas Moyen Âge occidental : 29

MCF. Ventilation des candidats par genre

	Inscrits	renoncements	Dossiers examinés	Dossiers « Hors section »	Dossiers relevant réellement de la section	Q	NQ
Femmes	141 (59% des inscrits)	5	136	9	127	102 Taux de réussite : / inscrits : 72% / relevant de la section : 80%	25
Hommes	96 (40% des inscrits)	5	91	6	85	64 Taux de réussite : /inscrits : 66,6% / relevant de la section : 75%	21

Qualifications PR 2021

Candidats	Total
Inscrits	14
Renoncement	// ... //
Dossiers examinés	14
Dossiers Hors section	2
Dossiers relevant réellement de la section	12
Qualifiés	9
Non qualifiés	2 + 1 vote négatif pour l'équivalence d'HDR

L'examen des dossiers de demandes de CRCT a été effectué également durant la session de février. Cinq semestres (contre quatre en 2020) ont été distribués globalement aux PR et MCF. Pour 2021, les demandes ont été un peu plus nombreuses : 4 demandes de PR seulement mais 16 demandes de MCF (seules 5 demandes de PR et 8 demandes de MCF étaient parvenues en 2020). 1 semestre a été attribué à un PR et 4 semestres à des MCF. Les dossiers sont examinés par la section globalement en fonction de leur qualité et non par spécialités ou périodes. L'attention des collègues est attirée sur le soin à donner à la présentation de l'état de l'art et de la faisabilité du projet.

En ce qui concerne la session de qualification à venir, qui verra les dossiers examinés entre le 31 janvier et le 4 février 2022, il est rappelé que, en raison de la crise sanitaire, la période de transmission des pièces constituant le dossier a finalement été étendue comme l'an passé, du moins pour les candidats qui soutenaient tardivement. Elle dépend donc de la date de soutenance des candidats, selon :

- Les candidats déjà diplômés ou qui ont soutenu leur thèse ou leur HDR (pour les habilités qui ne sont pas MCF titulaires, ces derniers ne devant ni ne pouvant déposer de dossier) avant le 22 novembre 2021 déposaient les pièces constituant leur dossier de candidature jusqu'au mercredi 15 décembre 2020 (16 h - heure de Paris).
- Les candidats qui soutiennent leur thèse ou leur HDR (pour les habilités qui ne sont pas MCF titulaires) entre le 22 novembre 2021 et le 10 janvier 2022 déposent les pièces constituant leur dossier de candidature jusqu'au jeudi 13 janvier 2021 (16 h - heure de Paris).

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm

La liste des pièces complémentaires demandées par la section se trouve à cette page :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/qualification/Pieces_complementaires.pdf

La page suivante est celle qui permet le plus précisément de préparer le dossier à déposer sur Galaxie (en cliquant sur l'icône "qualification" en haut de page puis en ouvrant en bas de page la rubrique "conseils généraux") : elle expose de façon très précise les attentes de la 21^e section au sujet des éléments nécessaires au bon examen des dossiers de qualification :

<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3745-3856>

Sylvie Joye revient pour finir sur les différentes motions et actions menées par la 21^e section, le groupe 4 (Sciences humaines et sociales) et la CP CNU, déjà relayées par la SHMESP, au sujet des réformes engagées, dont les décrets d'application se sont multipliés dans les dernières semaines. La mise en œuvre du repyramidage (voir depuis : décret paru le 20 décembre 2021 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537893>), du RIPEC (voir depuis : décret paru le 29 décembre 2021 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFARTI000044616216/#JORFARTI000044616216>) et arrêté à propos des montants des primes : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044616299>), des chaires de professeur junior et la disparition prochaine des possibilités d'avancement via le CNU doivent amener dès maintenant les collègues à se renseigner le mieux possible sur les nouveaux types de dossiers, de calendriers et de décisions, qui sont désormais aux mains des instances locales, et particulièrement des présidents d'université, en ayant conscience que l'ensemble de ces réformes suppose une dérégulation massive du statut national et une restructuration profonde des conditions d'exercice du métier d'enseignant chercheur.

Dominique Valérian remercie Sylvie Joye et les membres du CNU, et déplore le manque de reconnaissance et la défiance du ministère à l'égard de cette institution fondamentale.

A une question de Franck Collard sur le repyramidage Sylvie Joye répond que les choses doivent se mettre en place cette année, une fois les textes publiés dans les mois qui viennent, même si certaines universités ont déjà commencé à réfléchir à la manière de procéder. Pour l'instant on ne sait pas si le CNU sera impliqué ou non. Il en est de même pour les chaires de professeurs juniors.

Rapport moral.

D. Valérian rappelle que cette 2^e année de pandémie Covid a compliqué la vie de la SHMESP, notamment son congrès, mais aussi les activités de recherche, en particulier pour les doctorants, et d'enseignement. La SHMESP a pris position pour un retour rapide au présentiel, hélas sans effet avant la rentrée de septembre ; la situation est semble-t-il redevenue normale.

Il souligne qu'il convient de rester très vigilants sur les tentations de certaines présidences d'universités de généraliser le numérique et le distanciel, en rappelant qu'ils ne peuvent venir qu'en complément d'un enseignement devant les étudiants et ne peuvent en aucun cas le remplacer. Il demande si l'hybride est encore pratiqué dans certaines universités : elle l'est dans trois d'entre elles, mais ponctuellement pour des problèmes de salles liés notamment à des travaux (à Bordeaux Montaigne). Claire Angotti signale cependant qu'à Reims existe un « comité de pilotage » qui promeut l'hybride. Claude Denjean ajoute qu'à Perpignan y a une bourse pour du comodal, mais pour mettre en place de l'enseignement en complément du reste, et pour viser les parcours de retour à l'université. Maaïke van der Lugt rapporte qu'à Paris Saclay (dont relève l'UVSQ) on développe des SPOC, des petits modules en distanciel pour les L1 en sciences, sans lien avec le COVID, mais ce modèle risque de se généraliser, même si en histoire pour le moment tout est en présentiel

LPR.

La loi est passée, et il nous faut désormais être très vigilants sur l'usage qui pourra en être fait, en pesant sur les conseils centraux pour que les présidents ne se jettent pas sur ces nouveaux outils de précarisation mis à disposition par la LPR

La SHMESP s'est largement mobilisée, en coordination avec les autres sociétés savantes et ce qui est devenu au début de l'année le Collège des sociétés savantes, avec critiques contre le projet de loi mais aussi des propositions constructives qui ont toutes été balayées. Au-delà des promesses d'effort budgétaire à long terme dont on ne voit pour l'instant que des effets limités, la loi s'inscrit d'une part dans une logique « darwinienne », pour reprendre les termes du PDG du CNRS, à laquelle s'oppose une grande partie de la communauté scientifique, qui met en concurrence les chercheurs, les universités et équipes de recherche au détriment du financement récurrent, pourtant plus efficace, surtout en histoire. Elle confirme par ailleurs une méfiance des dirigeants pour les structures collégiales nationales élues comme le CNU et le CoNRS, renforçant à la fois le pilotage bureaucratique et l'autonomie des universités ou plutôt de leurs présidents. Elle amplifie enfin la précarisation des carrières en multipliant les statuts dérogatoires.

D. Valérian souligne qu'une action peut cependant être menée pour que cette loi ne soit pas appliquée dans les établissements de façon incontrôlée et qu'il s'agit de faire pression sur présidents d'universités et les conseils centraux pour qu'ils n'accentuent pas la précarisation de l'emploi. Il en va de notre responsabilité d'enseignants, notamment à l'égard des nouvelles générations .

G. Sideris intervient pour souligner que le gouvernement veut « liquider » la collégialité à travers ces mesures, en désignant notamment des référents, qui détruisent les attributions des conseils scientifiques.

Relations de la SHMESP avec les autres associations.

COSSAF : D. Valérian rappelle la fondation du COSSAF (Collège des Sociétés Savantes Académiques de France) au début de l'année ; il regroupe des associations représentant toutes les disciplines avec l'espoir de pouvoir peser sur les politiques scientifiques et universitaires.

Le CA, dont D. Valérian fait partie, regroupe les trois grandes familles disciplinaires : sciences de la vie, sciences et techniques et sciences humaines. Deux commissions portant sur des dossiers prioritaires ont été mises en place, l'une sur l'enseignement, l'autre sur le doctorat que coordonne D. Valérian. Le Collège devrait prendre position sur les programmes des candidats lors de la campagne électorale à venir.

Associations d'historiens : un nouveau bureau des contemporanéistes a été élu suite à la crise que leur association a traversée, avec Raphaëlle Branche comme présidente. Mais il poursuit en substance les mêmes lignes que le précédent et il n'y a pas de désaccord entre cette association et la SHMESP sur les principaux dossiers. Des actions concertées ont été menées pour les Nocturnes (*infra*) et la réforme du CAPES, en lien étroit avec l'APHG, avec notamment deux réunions avec David Baudouin, conseiller pour la pédagogie de Blanquer

Concours. Réforme du CAPES.

Une bibliographie pour la nouvelle question de CAPES a été préparée par Xavier Hélarly (pour la partie médiévale) et une autre a été coordonnée par Boris Bove pour l'agrégation. La seconde a été présentée à la Sorbonne et en mode hybride, ce qui a permis de rassembler de nombreux collègues représentant une trentaine d'établissements où il existe encore une préparation à l'agrégation d'histoire. Elles ont été publiées pendant l'été dans la revue *Historiens et Géographes*. Une bibliographie plus étendue destinée à la préparation de l'oral sera mise en ligne ultérieurement, conformément à l'accord passé avec *Historiens et Géographes*.

En outre, les anciennes bibliographies d'agrégation seront prochainement mises en ligne, en accord avec *Historiens et Géographes*, ainsi que les sujets de hors programme.

Une Journée d'étude sur la question d'agrégation a en outre été organisée le 23 octobre à Nanterre, à l'initiative de l'APHG et en association avec la SHMESP. Les interventions doivent être publiées aux éditions Bréal en janvier. Frank Collard complète les informations au sujet de cette Journée d'étude. Une autre portant sur la question de CAPES est en projet en janvier.

Les échanges de dossiers entre préparateurs se poursuivent coordonnés par Annick Peters-Custot.

La présidence du jury d'agrégation est restée à un universitaire, Jean-Marie Le Gall (PR histoire moderne Paris 1), en particulier grâce à la pugnacité d'Isabelle Heullant-Donat, tandis que la présidence du CAPES revient à Jérôme Grondeux, inspecteur général.

Réforme du CAPES et du MEEF.

Un rendez-vous a été obtenu le 20 avril (avec l'APHG) au ministère avec David Baudouin, conseiller pédagogie du ministre, dont les propos ont été peu rassurants (cf. communiqué commun), ce qu'ont confirmé les textes publiés ensuite sur la réforme du CAPES.

D. Valérian souligne le problème du décrochage des programmes de CAPES et d'agrégation. Une rotation triennale des questions de CAPES va encore accentuer ce problème. En outre les sujets de CAPES devront être en adéquation avec les programmes du secondaire ; or le Moyen Âge y est de moins en moins présent, et il va falloir trouver des questions compatibles avec ces programmes. Une trentaine d'universités préparent encore l'agrégation, Paris VIII a arrêté récemment, alors que la préparation de Nantes devrait fermer l'an prochain, ce qui pose un problème d'équité territoriale.

Mais le Ministère s'en désintéresse complètement, comme le relève également, pour l'agrégation interne, Claire Soussen, certaines académies n'ayant aucune préparation pour ce concours alors qu'il s'agit de promotion interne. Sylvie Joye évoque la situation également délicate à Nancy et Strasbourg où les cours d'agrégation avaient pourtant été mutualisés en hybride pour rassembler davantage d'étudiants : en raison de la dissociation des programmes, au 13 novembre, il ne restait plus qu'une étudiante à Nancy et trois à Strasbourg. Alexis Grélois évoque la situation également difficile à Rouen, où les inscrits en prépa agrég le sont pour beaucoup dans le seul but de tripler leur préparation du CAPES, et souligne qu'un effort doit être effectué pour reconfigurer l'agrégation et CAPES.

Elodie Lecuppre-Desjardin souligne que la priorité de Jean-Marie Le Gall est de coordonner à nouveau les programmes de CAPES d'agrégation, afin de sauver les cours de préparation à l'agrégation dans les universités de province. Mais la situation reste préoccupante car le but du Ministère consiste à plus ou moins long terme de faire de l'agrégation un outil de promotion interne à l'Education Nationale, ce qui menacerait aussi le concours.

D. Valérian souligne qu'un retour à quatre questions d'histoire est revendiqué pour le CAPES, afin de pouvoir à nouveau coordonner ce concours avec l'agrégation. Une proposition a été faite au ministère de revenir à un système qui a existé dans le passé permettant aux candidats de choisir une dominante et d'avoir, dans le cas des historiens, 4 questions d'histoire et 2 de géographie. Mais cette solution est systématiquement écartée par le ministère, qui veut rester sur 2x3 questions en histoire et géographie. Il y aurait alors deux solutions : la 1^{re} est de choisir une question chevauchant deux périodes – sachant que la question de contemporaine ne sera jamais combinée avec une autre. Cela nécessite une préparation spécifique pour cette question et donc pose des problèmes de services et de financement. La seconde est de ne prendre que 3 des questions d'agrégation, la quatrième période étant donc écartée pendant deux ou trois ans.

Georges Sideris réagit vigoureusement contre cette idée.

Véronique Beaulande-Barraud prend la parole en distanciel, étant plutôt favorable à une question à cheval sur 2 périodes, et insiste sur plusieurs points : 1 - la nécessité de prendre en

compte le temps et l'investissement que cela demande aux préparateurs, dans un contexte de réduction des postes au concours qui rend très faibles les chances de succès des candidats des universités petites et moyennes de province 2- la nécessité de prendre en compte l'avancement des dates des écrits. Ces deux points invitent à réfléchir aux programmes et aux attendus du concours, en sus de la question du retour à des programmes communs au CAPES et à l'agrégation. 3- l'importance de maintenir des prépas agreg dans lesdites universités pour permettre aux candidats au CAPES non-inscrits en MEEF d'avoir une inscription administrative et donc un statut étudiant et de suivre au moins une partie des cours de préparation au CAPES - au moins les cours disciplinaires assurés pour la plupart par les collègues des départements d'histoire et de géographie et non de l'INSPE, même si l'accès aux stages et aux enseignements propres à l'INSPE peut être problématique. La question de la réduction des places en master MEEF lui semble absolument cruciale et pénalise en réalité les étudiantes et étudiants qui font le choix d'un master recherche avant de présenter le CAPES, et ce alors même que leur master recherche leur donne les meilleures bases pour réussir le concours.

Alexis Grélois confirme qu'au-delà de la question de la synchronisation des concours, le temps de préparation des étudiants (et des préparateurs), entre la publication tardive de la question (avril) et la date très précoce des écrits (fin février) est un gros problème. Une préparation en 5 mois n'est pas raisonnable. La question devrait être publiée au moins 1 an à l'avance, de sorte que les étudiants puissent avoir une première période de cours avant l'été (juin) et que les manuels soient parus dès septembre voir avant.

Frank Collard souligne que les géographes ne s'intéressent pas à la question des concours et qu'il faudrait leur demander un effort de solidarité. Il relève également une disparité entre les questions de géographie (trois) et les quatre périodes historiques. Il faudrait parvenir à une parité entre les deux disciplines, envisager quatre dimensions spatiales en géographie. En outre la réforme du CAPES implique qu'à la seule épreuve orale disciplinaire restante la parité ne sera plus assurée : les candidats tireront au sort une question d'histoire *ou* de géographie, ce qui pénalisera de fait les candidats historiens (80 ou 90% des candidats) qui tomberont sur une question de géographie.

Annick Peters-Custot évoque la situation préoccupante à Nantes où l'Université s'est rattachée à un consortium d'universités, et où la prépa agreg sera malgré cela fermée l'an prochain. Elle souligne que la diminution drastique des places à l'agrégation, qui laisse peu de chances aux étudiants des universités de province, entraîne une désaffection des étudiants (10% des entrants en L1 poursuivent dans la préparation des concours) et donc un désintérêt des équipes dirigeantes, surtout dans une université pluridisciplinaire où les SHS sont mal représentées. Le problème est donc antérieur à la dissociation entre les programmes de Capes et d'agrégation. La décision de ne plus préparer l'agrégation a été difficile ; elle est vécue comme une forme « d'autodestruction ». Le débouché de l'enseignement est de moins en moins choisi par les étudiants.

Sylvie Joye relève que si la préparation à l'agrégation disparaît, les masters recherche risquent de disparaître aussi, d'autant qu'à l'université de Lorraine les titulaires d'un master recherche n'ont pas été autorisés à s'inscrire en 2^e année de MEEF.

D. Valérian souligne que les statistiques de réussite montrent que les étudiants qui ont effectué un master recherche réussissent mieux au CAPES. Georges Sideris intervient pour défendre le rôle des INSPE. D. Valérian répond que ce sont moins les INSPE qui sont en cause que la mastérisation du concours, et que la formation par la recherche reste une garantie de meilleures chances au concours.

La réforme du CAPES prévoit des stages, en observation ou en responsabilité, notamment en M2 MEEF, et malgré les promesses du ministère en réponse à nos inquiétudes, certains rectorats ont été incapables de proposer un nombre suffisant de berceaux de stages (17 pour l'académie de Paris, qui compte pourtant de très nombreux candidats inscrits dans ses universités). Alexis

Grégois note que les possibilités de stages sont de plus en plus alignées en fonction des besoins des académies, et qu'on se dirige vers un recrutement académique. Il confirme que deux tiers des étudiants qui obtiennent le CAPES ont un master recherche, position également de Claude Denjean, Véronique Beaulande-Barraud et Martine Charageat pour qui c'est à ce moment qu'ils apprennent enfin à écrire correctement.

Epreuve de l'entretien d'embauche :

D. Valérian rappelle que cette épreuve a entraîné la suppression de l'épreuve disciplinaire à l'oral. Les associations d'historiens du supérieur ont considéré qu'il faudrait assurer une certaine présence à ces entretiens afin de voir comment ils se déroulent, qui compose les jurys et quelles questions sont posées aux candidats. F. Collard se déclare volontaire.

A. Peters-Custot se demande comment préparer la nouvelle question de commentaire de document à l'oral compte tenu du changement de ses modalités, plus précisément comment considérer les photocopies de pages de manuel fournies ?

D. Valérian estime qu'une réunion en distanciel entre préparateurs pourrait permettre d'échanger sur ces questions.

Claire Angotti relève qu'à Reims les masters recherche ont eu l'autorisation de s'inscrire en M2, mais exceptionnellement cette année et se demande également comment s'appuyer sur une page de manuel. Elle a monté avec Fanny Madeline un petit groupe de travail, et il est possible de prendre contact avec elle pour participer à la préparation collective du CAPES.

Alexandra Beauchamp intervient pour souligner également les difficultés à préparer les concours et spécialement cette épreuve, car on n'est plus seulement dans la transposition didactique d'un sujet de recherche, pour laquelle les universitaires avaient des compétences à faire valoir, mais dans la préparation très pratique aux conditions d'enseignement dans le secondaire. Cela suppose une collaboration avec les collègues du secondaire qui ont l'expérience des programmes et de leur mise en application. Elle est par ailleurs moins critique sur la 2^e épreuve orale, l'INSPE de Limoges préparant bien les étudiants à réagir à une étude de cas disciplinaire et une autre liée à la vie scolaire, et il n'est pas abusif de demander à de futurs enseignants d'y avoir réfléchi pour être en capacité de répondre à des situations comme le refus d'aborder des questions ou d'accepter l'autorité.

Claude Denjean ajoute qu'à Perpignan ils ont choisi de travailler en collaboration avec une collègue du secondaire, et Marianne Brisville suggère de solliciter les membres de la SHMESP enseignant dans le secondaire

Véronique Beaulande-Barraud souligne la difficulté de l'articulation de la formation entre la 1^{re} et la 2^e année de master MEEF, notamment pour les étudiants déjà titulaires d'un master recherche qui entreraient en 2^e année, n'ayant pas bénéficié des cours de 1^{re} année, notamment les enseignements disciplinaires.

Damien Carraz est plutôt sur la ligne d'Alexandra Beauchamp : à Toulouse, il y a une tradition de collaboration avec l'INSPE et avec les collègues du secondaire plutôt efficace. La partie didactique, y compris dans la conception des sujets/dossiers, est laissée aux collègues de l'INSPE.

Isabelle Guyot-Bachy intervient pour rendre compte des **résultats de l'enquête sur le doctorat**.

Vingt-six comités ont répondu au questionnaire. Beaucoup de réponses soulignent d'emblée la difficulté à collecter des informations fiables, plus encore en période de crise sanitaire.

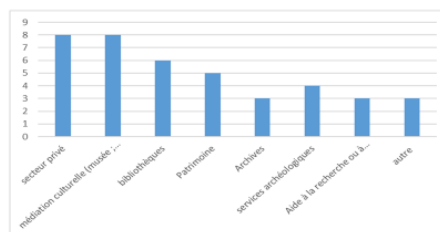
Un suivi plutôt satisfaisant



70% des laboratoires savent ce que sont devenus leurs docteurs

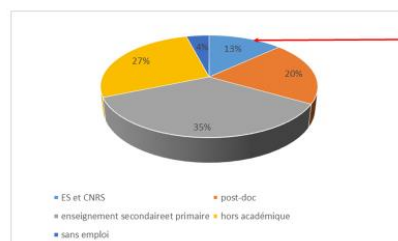
Les conclusions que l'on peut tirer de leur lecture indiquent donc plus des tendances que des données statistiques exactes. 70% des labos connaissent la situation professionnelle de leurs docteurs ayant soutenu depuis 2011, avec une déperdition d'information qui ne dépasse pas deux individus par cohorte. Le nombre des jeunes docteurs sans emploi est inférieur à 4%, résultat plus favorable que celui indiqué par le SIES [Système d'Information et des études statistiques du MESRI] (taux de recrutement de 92% trois ans après une thèse en histoire).

Domaines d'activité hors enseignement et recherche



L'enseignement secondaire est un débouché significatif (30 à 40%). En revanche, seulement 10 à 16% des docteurs ont intégré l'enseignement supérieur, en France ou à l'étranger, ou le CNRS, alors qu'une note du SIES révèle que 78% des doctorants envisagent de travailler dans le secteur académique à la suite de leur doctorat.

Insertion professionnelle connue depuis 2011



Selon une note du SIES, 78% des doctorants en Histoire envisagent une insertion professionnelle académique

Tout en continuant à alerter nos tutelles sur le nombre insuffisant de postes dans l'enseignement supérieur, il est donc nécessaire, en partenariat avec les Écoles doctorales, d'alerter les doctorants sur cette situation et de les aider à explorer d'autres perspectives professionnelles. Il faut également favoriser une formation spécifique sur les compétences couvertes par l'arrêté du

22 février 2019, plus particulièrement celles qui relèvent de personnels de cat. A (bloc VI). Par ailleurs, plusieurs témoignages attestent du bénéfice tiré de rencontres entre doctorants et docteurs issus de différents milieux professionnels hors secteur académique, qui représentent entre 22% et 31% des docteurs en contexte d'emploi. Si les situations rapportées sont quelques fois précaires (guides-conférenciers ; microentreprises liées à l'Histoire...), il se dégage des réponses une dizaine de profils attestant d'insertion professionnelle réussie, dans des emplois du secteur public (Haute administration, bibliothèques, médiation culturelle, conservation du patrimoine), mais également dans le secteur privé. L'exploration des thèses sous contrat CIFRE est une piste à envisager plus systématiquement. Elle implique en amont de la part des laboratoires un démarchage des institutions et des entreprises, que l'on peut sensibiliser au faible coût induit par ces thèses, en raison des aides de l'État.

Au sein du Cossaf une commission pluridisciplinaire sur le doctorat est en cours de constitution. Elle porte des convergences fortes sur la demande de reconnaissance du doctorat par les entreprises (dans les conventions collectives, annoncées pour 2025), sur un accès facilité à la haute fonction publique, sur la valorisation enfin des compétences des doctorants et docteurs en poste dans le secondaire et les aménagements favorisant la poursuite de leurs recherches. Dans cette perspective, des actions de sensibilisation sont à envisager auprès des entreprises, des ministères, des rectorats, des ED et des doctorants. Cette commission sera par ailleurs attentive aux suites données au nouvel arrêté en préparation sur le doctorat, à partir des préconisations du rapport Blaise-Gilli – notamment pré-soutenance à huis-clos, pressions pour un plus grand malthusianisme, et débats sur la durée de la thèse.

De son côté, le bureau de la SHMESP propose la création en son sein d'une commission de jeunes chercheurs, où seraient représentés différents profils (avec ou sans contrat, post-doc, en poste dans le secondaire) et territoires. Outre de constituer le noyau d'un réseau, elle aura pour objectif de permettre les échanges avec le bureau, de réfléchir à la valorisation des compétences transversales et des parcours professionnels hors enseignement et recherche. Les doctorants et docteurs qui souhaiteraient rejoindre cette commission peuvent se signaler au bureau ou à Isabelle Guyot-Bachy isabelle.guyot-bachy@univ-lorraine.fr

Philippe Jansen intervient pour souligner l'intérêt de l'enquête, qui complète celles menées par les ED, mais qui ne suivent leurs docteurs que sur 2 puis 5 ans.

La proposition de création d'une commission permanente de jeunes chercheurs est adoptée à l'unanimité.

Nouveau Site de la SHMESP.

Aude Mairey et Dominique Stutzmann interviennent brièvement pour présenter le nouveau site de la SHMESP. Ils remercient Laurent Vissière pour la conception et Catherine Kikuchi pour la réalisation du nouveau logo. Il est rappelé la nécessité de signaler à la SHMESP les soutenances de thèses et d'HDR de manière à compléter cette rubrique importante mais trop incomplète.

La migration de la bibliographie des membres a pu être réalisée, ce qui a permis de passer de 16 000 notices sur l'ancien site, à plus de 30 000 dans HAL. Surtout le nouveau dispositif permet d'éviter de rentrer plusieurs fois ses notices sur différents sites.

D. Valérian souligne le travail considérable ainsi réalisé, et les remercie tous les deux.

A. Mairey fait le bilan des **Nocturnes de l'histoire 2022**

Une cinquantaine de propositions sont parvenues sur le site à la date butoir du 5 novembre. C'est moins que la première année. Mais cette manifestation se maintient tout de même, bien que les mesures sanitaires en aient fortement réduit la portée au moment de son lancement en 2020 et 2021.

Rendez-vous de l'Histoire de Blois.

La SHMESP était présente aux Rendez-Vous de Blois grâce à une "Carte blanche", présidée par Mathieu Arnoux. Sylvain Burri, François Rivière, Julie Claustre et Sandrine Victor sont intervenus sur le sujet : "Le travail dans la société médiévale : Nouvelles approches".

Les bouleversements intervenus depuis trois décennies dans l'approche des sociétés médiévales laissent l'objet « travail », auparavant bien identifié, sans véritable définition. Comme il arrive souvent, ce terme autrefois central réapparaît de façon diffuse dans de multiples champs de recherche. Le débat a permis de confronter diverses approches du travail et de poser la question de leur cohérence et de la possibilité d'une histoire de cet objet. La séance a fait salle comble. Il est intéressant de remarquer que des youtubeurs, blogueurs et autres animateurs de réseaux sociaux étaient dans le public et ont relayé les principales idées en temps réel, assurant ainsi une belle audience à cette table ronde, même en dehors de la salle.

Rapport sur comité national CNRS. Marie Bouhaïk et Frédérique Lachaud

Bilan 2021 de la section 32 du CoNRS pour la SHMESP

Dans un contexte de baisse générale importante du nombre de postes mis au concours, 6 postes de Chargés de Recherche Classe Normale ont été mis au concours en 2021 en section 32, dont 2 coloriations, qui ont été pourvus :

- Dynamiques des territoires : peuplement, productions, échanges
- Économie et productions animales

Parmi les 143 candidats autorisés à concourir, 66 ont été auditionnés, **8 admissibles, 6 admis**. Pour mémoire, 8 postes ont été pourvus en 2018, 7 en 2019 et 7 en 2020. Le rapport de conjoncture pour 2019 peut être consulté sur le site du CNRS (https://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/rapport_conjoncture_2019/section-32-mondes-anciens-et-medievaux).

Quatre postes de Directeurs de Recherche ont été mis au concours et pourvus.

Nous rappelons que la fusion des classes CR2 et CR1 change la physionomie du concours et la stratégie pour le passer : il faut candidater rapidement après la thèse, avec néanmoins un projet de programme de recherche très solidement élaboré.

Un rapport de conjoncture sur la recherche a été mis en ligne sur HAL SHS, qui comprend notamment des statistiques sur les concours, les affectations, les profils recrutés, depuis 2014.

Nous encourageons les collègues chargés de recherche au CNRS à candidater au concours DR après la soutenance de leur HDR et les directeurs de recherche à postuler aux promotions.

Concernant les délégations, le principe est toujours le même : l'octroi des délégations est un jeu entre les universités et la politique de site du CNRS dans lequel le classement opéré par la section compte partiellement. Nous attirons cependant l'attention des collègues universitaires

sur le fait que les délégations sont tout de même relativement nombreuses alors que les renouvellements pour une seconde année sont rares (l'année passée exceptée, la crise sanitaire ayant été prise en compte).

D. Valérian regrette que les médiévistes soient peu présents dans la section 32 du CoNRS pour le nouveau mandat, soit qu'ils aient été trop peu nombreux à se présenter, soit que les médiévistes se soient peu mobilisés pour ces élections. Il faudra, lors du renouvellement de la section dans 5 ans, une plus forte implication pour cette instance qui joue un rôle majeur.

Congrès.

Elisabeth Luset et Lucie Malbos présentent les actes du congrès de **Perpignan 2020**, *Frontières spatiales, frontières sociales*, disponibles depuis la fin du mois d'octobre et en cours de distribution.

E. Luset indique qu'il faudra songer à un nouveau calendrier, la remise des textes au 1^{er} octobre constituant une date trop tardive. Elle propose le 1^{er} septembre.

Bruxelles 2021 : *Modèles, réseaux et échanges curiaux*. La constitution du volume d'actes suit son cours, après un congrès réalisé dans des conditions difficiles, notamment en raison du confinement et de l'organisation en distanciel, mais qui a tout de même réuni 140 inscrits. Dominique Valérian remercie Alain Marchandise et Christophe Masson pour cette initiative et leur investissement dans l'organisation de ce premier congrès de la SHMESP co-organisé avec une association de médiévistes hors de France.

Rome 2022 : Carole Mabboux présente le congrès qui se tiendra du 26 au 29 mai 2022, sur le thème *Succéder au Moyen Âge*, à l'invitation de l'Ecole française de Rome. 23 communications ont été retenues, le rapport introductif a été confié à Joseph Morsel et Vanessa van Renterghem, et les conclusions à Patrick Boucheron. L'excursion du dimanche est prévue à Subiaco, et d'autres visites seront organisées à Rome pendant le congrès.

Poitiers 11-14 mai 2023 : Emilie Kurziel et Lucie Malbos présentent le congrès, consacré à *L'homme et la nature*. Le premier argumentaire scientifique a été rappelé : Comment les hommes et les femmes du Moyen Âge concevaient-ils le monde naturel qui les entourait et par quels biais s'efforcèrent-ils de le maîtriser ? Quelles interprétations faisaient-ils, de Byzance à la Scandinavie, des phénomènes climatiques extrêmes ou des catastrophes naturelles (grêles, éruptions volcaniques, éclipses...) auxquels ils étaient confrontés ? De quelle manière s'efforcèrent-ils de dompter leur environnement, et de le modifier pour en faire un usage rationnel et en tirer tous les fruits ? Autant de questionnements qui ont fait l'objet de renouvellements importants ces dernières décennies, à la croisée des travaux en histoire environnementale et du climat, de l'histoire sociale et économique et de l'histoire des représentations, voire des sciences. Dans le cadre de ce colloque, il s'agira d'interroger la relation entretenue entre les hommes et le monde naturel (ou surnaturel), en mettant en perspective l'approche qualifiée d'« écologie sociale » et adoptée récemment par certains historiens. On distinguera par exemple les interventions humaines (dompter, modifier, mettre en valeur les espaces naturels, avec défrichements, assèchements de marais, organisation de salines...) et les questions de perception et d'imaginaire (conception, appréhension de la nature et des événements naturels, y compris miracles et merveilles).

Pour les visites, Lucie Malbos précise que l'équipe accueillante s'appuiera à la fois sur le riche patrimoine de Poitiers (Notre-Dame-la-Grande, Baptistère Saint-Jean, cathédrale, Palais des Comtes) et sur les expositions organisées en partenariat avec les Archives départementales de

la Vienne, qui vont profiter de cette année 2023 pour mettre en valeur une partie de leurs exceptionnels fonds médiévaux. L'excursion enfin pourrait, en lien avec la thématique du congrès, se concentrer sur les vallées de la Vienne et de la Gartempe, où se trouvent des monuments extraordinaires (Saint-Pierre-les-Églises et son ensemble de peintures murales carolingiennes, Civaux, ou encore Saint-Savin, classé par l'UNESCO...).

Saint-Etienne 2024, avec la collaboration du CERCOR. Le thème est présenté par Thierry Pécout, *Expériences ascétiques et réformes au Moyen Âge, Orient et Occident*.

Le congrès de la SHMESP des 23-26 mai 2024 se tiendra à l'[Université Jean Monnet](#) (Saint-Étienne) et abordera le thème « Expériences ascétiques et réformes au Moyen Âge, Orient-Occident ». Il sera organisé par le [laboratoire CERCOR \(UMR LEM-CERCOR 8584\)](#) et couplé avec le XI^e [colloque international du CERCOR](#) célébrant les quarante ans de cette équipe. Par expériences ascétiques, nous entendons les diverses modalités de contrainte sur les corps, qu'il s'agisse de pratiques, propos de vie, règles que s'imposent des individus ou collectifs (ordres, congrégations, confréries, corporations mais aussi communautés et corps de tous ordres, y compris politiques), en rupture avec les normes communes ou les traditions, et qui proposent une opération de purification, de sélection, de détachement, de qualification etc. Une expérience ascétique s'exprime dans le discours, les comportements, notamment alimentaires, sexuels et vestimentaires, les modes de vie et l'éthique, les usages de la violence, les représentations, y compris artistiques, et le rapport à la culture écrite et au savoir, certaines formes de la culture matérielle, l'habitat, qu'il soit communautaire ou non, la relation des hommes aux femmes et vice-versa. Elle peut intégrer le prophétisme, le mysticisme, une attente eschatologique dans certaines de ses dimensions mais ne s'y épuise pas. Elle affecte des générations, des individus, des groupes sociaux et suscite, entretient ou réactive des clivages en motivant la notion d'élection.

Il s'agira d'analyser l'association de ce type d'expérience avec un projet réformateur, dont le propos se veut praticable et souhaitable pour tous. L'ascèse peut préparer à la rénovation, à la réforme et à la purification collectives. Elle peut donner lieu à une instrumentalisation et dénouer des crises. Car elle est une figure de la violence et un versant du monstrueux. En cela, elle est un discours politique et une idéologie de rupture. Du reste, l'ascèse est longtemps demeurée un projet pour l'État, qui porte aujourd'hui le nom d'austérité. Nombre d'exemples peuvent se mobiliser, en Orient ou en Occident, depuis les mouvements religieux informels ou structurés, jusqu'aux processus politiques et militaires conduisant à des renversements de régimes ou de dynasties, depuis les périphéries et le désert jusqu'aux centres urbains, ou bien dans le cadre de groupes sociaux ou sociétés politiques telles les cours princières ou ecclésiastiques, les communautés minoritaires, les aristocraties et diverses élites dominantes, les métiers, etc.

La question ne se borne donc pas à l'histoire religieuse *stricto sensu*, elle concerne aussi l'histoire du politique, des solidarités ou des arts, l'archéologie, la littérature, la théologie, l'hagiographie, l'anthropologie historique, notamment.

Le CERCOR proposera un déjeuner le dimanche 26 mai ainsi qu'une visite guidée, soit au monastère de La Chaise-Dieu, soit au Puy.

Contact : thierry.pecout@univ-st-etienne.fr

Comité d'organisation sur place : Martine Alet, Sylvain Excoffon, Ahmad Fliti, Sébastien Fray, Thierry Pécout.

Le choix de Saint-Etienne et du thème du congrès sont approuvés à l'unanimité

En conclusion de la matinée Dominique Valérian rappelle que la prochaine AG devra procéder à l'élection du prochain bureau. Un appel sera lancé pour proposer des candidatures aux différents postes à pourvoir, et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Après-midi

Table-ronde Libertés académiques et médiation scientifique. Quelle place pour les chercheurs, entre débats historiques et débats de société ?

Table-ronde animée par Annick Peters-Custot (Université de Nantes), avec Annliese Nef (Université Paris 1), Christophe Naudin (Collège Dulcie September – Arcueil), William Blanc, Franck Collard (Université Paris-Nanterre)

Argumentaire (Dominique Stutzmann)

Au-delà du champ de l'histoire médiévale, le rôle des enseignant·e·s-chercheur·se·s dans l'espace public, politique, judiciaire et médiatique, est régulièrement discuté et, parfois mis sur le devant de la scène, qu'il s'agisse du rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie et ses suites politiques ou des abus dénoncés par le récent avis du Comité d'éthique du CNRS sur la communication scientifique en situation de crise sanitaire. Le Moyen Âge, pour être plus lointain chronologiquement, n'en est pas moins l'objet de constructions mémorielles vivaces, souvent de création assez récente, mais néanmoins puissantes. Les exemples abondent, parfois en lien avec des actualités spécifiques ou des impératifs patrimoniaux (incendie et restauration de Notre-Dame de Paris), mais plus souvent dérivés de thématiques du domaine social et politique. La période médiévale sert à rejeter l'opposant dans un « Moyen Âge moyenâgeux » ou à se réclamer de précédents illustres. Les mêmes faits ou événements peuvent d'ailleurs être invoqués par plusieurs intervenants avec des lectures opposées. L'exploitation des pratiques médiévales à des fins argumentatives intervient aussi bien dans le débat sur la féminisation des noms de métiers que dans celui du droit à représenter le prophète Mohammed, ou encore, évidemment, sur les contacts interculturels, les mobilités des populations ou les modalités de coexistence de populations de religions, de langues ou d'ethnies différentes.

Le rapport du Comité d'éthique du CNRS, quoique portant sur un autre domaine, soulève des questions qui s'appliquent aujourd'hui aussi aux études médiévales. Pointant des écarts « à l'intégrité scientifique, à la déontologie et à l'éthique », analysant le rôle « des diverses sources d'informations (institutionnelles, presse, médias, mais aussi réseaux sociaux) », il décrit aussi comment « certains médias de grande écoute ont favorisé une 'communication spectacle' volontiers polémique et entretenu la confusion entre vérité scientifique et opinion », dans un contexte où les ressources et le temps manquent pour déconstruire rationnellement des affirmations fausses et présenter les connaissances et incertitudes actuelles. Le populisme scientifique, la défiance face à l'expertise et sa mise en scène médiatique ou le complotisme existent aussi en histoire médiévale (Vikings, récentisme...), comme les « tentatives de judiciarisation du débat scientifique à des fins d'intimidation ». Deux des intervenants de la table-ronde, C. Naudin et W. Blanc, relaxés en première instance et en appel dans une procédure en diffamation lancée par P. de Villiers, ont appelé publiquement à la création d'un « vaste service public de l'histoire ».

La table-ronde donnera l'occasion de débattre des conditions d'exercice de la liberté académique et du rôle de la médiation scientifique dans les débats de société. Il s'agira notamment de préciser comment assurer la lisibilité de l'information scientifique dans un espace saturé d'interventions diverses, en posant notamment les questions de déontologie (comment assurer la production d'une information scientifique correcte et assurer la crédibilité, mais aussi la sécurité juridique, des acteurs professionnels qui interviennent dans les débats de société ?) et de validation institutionnelle, notamment de la place pour la recherche menée hors du cadre universitaire dans une époque de malthusianisme et de précarité pour les jeunes (et moins jeunes) chercheur·se·s. La validation et la visibilité pourront aussi être discutées au

regard des problèmes d'égalité d'accès à la parole publique (invitations surreprésentant les intervenants masculins) et des interventions d'expert·e·s hors de leur champ d'expertise. Les modalités de la médiation scientifique seront également discutées, pour savoir comment nourrir la communication journalistique d'informations validées et débattre de la nécessité d'une stratégie pour occuper le terrain. Ces questions poseront aussi nécessairement celles de l'éducation du grand public à la notion de construction du savoir pour sortir de la communication spectacle et d'une opposition entre interventions en apparence équivalentes.